

2026/

**Département de la Lozère**  
**COMMUNE DE GRANDRIEU**  
**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 29 avril 2026**

Membres en exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Votes pour : 15  
Votes contre : 0  
Absentions : 0

Date de convocation : 23/04/2026  
Date d'affichage : 23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Pierre-Emile SYLVAIN.

**Étaient présents** : Pierre-Emile SYLVAIN - Guillaume MARTIN - Krystelle PONTIER - Christophe RICOU - Robert QUISSAC - Olivier MERLE - Magalie SAVOIE - Amélie CAYROCHE - Justine MALLET - Camille BELIN - Clarisse DELMAS - Killian THERON - Philippe LELARD - Agnès GHIO - Alexandre MERLEN

**Secrétaire de séance** : Robert QUISSAC

**Absents** :

**Excusés** :

**Procurations** :

\*\*\*\*\*

29042026- Délib-17

**Objet : Composition de la commission communale des impôts directs locaux (CCID) : proposition de désignations.**

L'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune. La CCID est composée dans les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants des membres suivants :

- Le maire ou l'adjoint délégué, président
- 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Pour mémoire, le rôle de la CCID est lié à la fiscalité directe locale ; ainsi elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ; elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les personnes suivantes ont été proposées par les membres du Conseil municipal :

Commissaires titulaires :

CUMINAL Jean-Marc, PAULHE René, DIAGO Martine, AGUEDA Yves, DELORME Joël, GROUSSET Roxane, BRUNEL Hervé, PLANCHON Jean-Paul, BASTET Frédéric, SABADEL Fabrice, GIGNAC Cédric, BROUILLET Isabelle.

Commissaires suppléants : CHANIAL Gilles, PEREZ Yoan, CHAZAL Denis, GROSSET Aurélie, FOLLIAL Philippe, CHARRIER Vincent, BRUNEL Pascale, ROUJON Jean-Denis, BRUNEL Catherine, LESCURE Suzanne, ROUDIL Martine, QUISSAC Robert.

Cette liste de 24 noms est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Impôt et notamment son article 1650,
- CONSIDÉRANT la population légale de la commune de Grandrieu,
- ADOPTE la liste suivante pour les propositions à soumettre au Directeur Régional des Finances Publiques,
- Proposition de commissaires titulaires : CUMINAL Jean-Marc, PAULHE René, DIAGO Martine, AGUEDA Yves, DELORME Joël, GROUSSET Roxane, BRUNEL Hervé, PLANCHON Jean-Paul, BASTET Frédéric, SABADEL Fabrice, GIGNAC Cédric, BROUILLET Isabelle.
  
- Proposition de commissaires suppléants : CHANIAL Gilles, PEREZ Yoan, CHAZAL Denis, GROSSET Aurélie, FILLIOL Philippe, CHARRIER Vincent, BRUNEL Pascale, ROUJON Jean-Denis, BRUNEL Catherine, LESCURE Suzanne, ROUDIL Martine, QUISSAC Robert- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Grandrieu les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,  
**Pierre-Emile SYLVAIN**

Le secrétaire de séance,  
**Robert QUISSAC**

